

Version: 1

**Date de version: 25/06/2025** 

Langue: FR

According\_to\_Regulation\_CLP21

### Fiche de Données de Sécurité

 $\frac{1}{2}$  Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Citronnade 15 mg - Le Pod Liquide Fizz.

**UFI** : T9T3-VJ06-W00K-94XT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.

**Utilisations contre indiquées** : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : SUNNY SMOKER.

Rue: 91 avenue Jean-Baptiste Clément.

Code postal/Ville: 92100 Boulogne-Billancourt.

Pays : France:

**Téléphone**: +33 (0)1 83 81 40 70.

Email: Reglementation@sunnysmoker.fr.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France:

33 (0)1 45 42 59 59.



### **2** Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### **Identification des dangers:**

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Acute Tox. 2 DERMAL	Mortel par contact cutané.
H317	Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Acute Tox. 4 INHALATION Nocif par inhalation.

H412 Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long

terme

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage

H226

Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

#### Danger

### Mentions de danger

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Liquide et vapeurs inflammables.

EUH208 Contient Oils, lime, terpene-free, (R)-p-mentha-1,8-diene, citral. Peut produire une réaction allergique.

### Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

### Mises en garde - Prévention

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

#### Mises en garde - Réponse

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

### Mises en garde - Stockage

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient à .....

#### Contient





Nicotine lactate, 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide, citral

### 2.3 Autres dangers

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

### **3** Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

	Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques		Classification	
glycerol [1	.]					
N°CAS N°EC N°IDX	56-81-5 200-289-5	C≤ 40.62%				
propane-1	,2-diol					
N°CAS N°EC N°IDX	57-55-6 200-338-0	C< 18.43132%				
ethanol [1	]					
N°CAS N°EC N°IDX	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5	C< 3.6255%		H225	Liquide et vapeurs très inflammables.	
Nicotine la	actate					
N°CAS N°EC N°IDX	15197-02-1 828-493-5	C≤ 2.8508964%		H300 H310 H330 H411	Mortel en cas d'ingestion. Mortel par contact cutané. Mortel par inhalation. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
citric acid						
N°CAS N°EC N°IDX	77-92-9 201-069-1 607-750-00-3	C< 2.13%		H319 H335	Provoque une sévère irritation des yeux Peut irriter les voies respiratoires	
2-isopropy	/l-N,2,3-trimethylbuty	yramide				
N°CAS N°EC N°IDX	51115-67-4 256-974-4	C≤ 1.46373%		H302	Nocif en cas d'ingestion	
citral						
N°CAS N°EC N°IDX	5392-40-5 226-394-6 605-019-00-3	C< 1.11%		H315 H317	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.	



Oils, lime,	terpene-free				
N°CAS N°EC N°IDX	68916-84-7	C< 0.544%		H226 H304 H315 H317 H400 H410	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
					néfastes à long terme.
ethyl acet	ate [1]				
N°CAS N°EC	141-78-6 205-500-4	C< 0.2975%		H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
N°IDX	607-022-00-5			H319	Provoque une sévère irritation des yeux Peut provoquer somnolence ou
				11330	des vertiges
(R)-p-men	tha-1,8-diene				
N°CAS N°EC N°IDX	5989-27-5 227-813-5 601-096-00-2	C< 0.18195%	M=1	H226 H304	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
			7	H315 H317	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
				H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
				H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
acetic acid	d [1]	P			- A
N°CAS N°EC N°IDX	64-19-7 200-580-7 607-002-00-6	C< 0.0595%	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 90 % Skin Corr. 1B; H314: 25 % ≤ C <	H226 H314	Liquide et vapeurs inflammables. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
			90 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319:		
			10 % ≤ C < 25 %		
propan-2-	ol				
N°CAS N°EC	67-63-0 200-661-7	C< 0.029%		H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
N°IDX	603-117-00-0			H319	Provoque une sévère irritation des yeux
				H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges

<sup>[1]</sup> Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

### 3.3 Remarque



Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

tig 4

### **Premiers secours**

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

### Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

Retirer la personne affectée de la zone dangereuse et l'allonger.

#### En cas d'inhalation:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si la victime est inconsciente, mais respire normalement, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin.

Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur.

Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle.

Après l'inhalation de vapeurs, les premiers signes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard, veiller à toujours consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

#### En cas d'ingestion:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours: faites attention à l'autoprotection!.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.



### **5** Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable.

### Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

### 5.4 Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Couvrir les canalisations.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.



Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Ventiler la zone concernée.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

### 6.5 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### **7** Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Retirer les condensats de fumée périodiquement des hottes aspirantes, des conduits et autres surfaces (porter des vêtements de protection individuelle!) car il y a un risque d'incendie.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Tenir à l'écart des sources de chaleur (par exemple, des surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues.

Établir la mise à la terre des conteneurs, des appareillages, des pompes et des installations de ventilation.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Permettre seulement l'accès au personnel autorisé.

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.



### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Garder sous clef.

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

#### Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.

Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

### Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

### 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

#### Remarque:

Pas de données disponibles

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.



Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire appropriée :

Aucune donnée disponible.

Porter un équipement de protection oculaire.

Protections oculaires recommandées :

Écran facial de protection.

Protection de la peau

**Protection respiratoire** 

Protection des mains :

Type de gants appropriés :

Aucune donnée disponible.

Porter des gants de protection.

Matériau approprié :

NBR (caoutchouc nitrile).

Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

Remarque:

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

Protection du corps :

Vêtement de protection approprié :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Blouse de laboratoire.

Chaussures de sécurité résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

Appareil de protection respiratoire :

Aucune donnée disponible.

Porter une protection respiratoire.

Remarque :

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :





Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

### 8.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### ទ្ចី **9** Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide Couleur : Divers

Odeur: Pas de données disponiblesSeuil olfactif: Pas de données disponibles

oH : 3 - 5

Point de fusion/point de congélation : Pas de données disponibles Point initial d'ébullition et intervalle : Pas de données disponibles

d'ébullition

Point d'éclair : 52°C

Taux d'évaporation: Pas de données disponiblesInflammabilité: Pas de données disponiblesLimites supérieures/inférieures: Pas de données disponibles

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur : Pas de données disponibles
Densité de vapeur : Pas de données disponibles
Densité relative : Pas de données disponibles
Solubilité(s) : Pas de données disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau : Pas de données disponibles

. . . . .

(valeur log)

Température d'auto-inflammabilité Pas de données disponibles Température de décomposition Pas de données disponibles Viscosité dynamique Pas de données disponibles Viscosité cinématique Pas de données disponibles Propriétés comburantes Pas de données disponibles Propriétés comburantes Pas de données disponibles Solubilité dans d'autres solvants Pas de données disponibles Log Kow Pas de données disponibles Caractéristiques des particules Pas de données disponibles

### 9.2 Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

### ្ទឹ **10** Stabilité et réactivité



#### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

### 10.7 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### $\frac{5}{8}$ 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Toxicité orale aiguë

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Acute Tox. 3\_ORAL selon le réglement de référence.

Toxique en cas d'ingestion.

ATE "Citronnade 15 mg - Le Pod Liquide Fizz" = 174.48756578922803 mg/kg.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### **Substances:**

• glycerol (CAS: 56-81-5):

Espece : Rat Sexe : Femelle

Directives : other: This study was conducted prior to GLP and test guidelines, but sufficient

data is available for interpretation of results

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	27200	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

• propane-1,2-diol (CAS: 57-55-6) :



Espece : Souris
Sexe : mâle femelle

Directives : Autre: Study predates GLP and OECD guidelines, clear reporting of technical

methods, data analysis (probit) and results, but no characterization of test species

or test substance.

ParamètreOpérateurValeurUnitéDL50:=22000mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

• ethanol (CAS: 64-17-5):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	8300	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• citric acid (CAS: 77-92-9):

Espece : Souris
Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	5.4	g/kg poids corporel

Conclusion : Pas de données disponibles

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 425 de l'OCDE (Toxicité aiguë par voie orale: procédure

ascendante et descendante)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	490	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

• citral (CAS: 5392-40-5):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	6800	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• ethyl acetate (CAS: 141-78-6):

Espece : Rat

Sexe : Pas de données disponibles Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité	
DL50:	>	5 620	mg/kg bw	

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5):



Espece : Rat Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 423 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë - Méthode de la toxicité aiguë)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• acetic acid (CAS: 64-19-7):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : no guideline followed

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	3310	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Espece : Rat

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	5.84	g/kg body weight

Conclusion : Pas de données disponibles

### 11.2 Toxicité aiguë par voie cutanée

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Acute Tox. 2\_DERMAL selon le réglement de référence.

Mortel par contact cutané.

ATE "Citronnade 15 mg - Le Pod Liquide Fizz" = 175.38343378594888 mg/kg.

**Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

**Substances:** 

• glycerol (CAS: 56-81-5) :

Espece : Cochon d'Inde Sexe : mâle femelle

Directives : no guideline available (This study was conducted prior to GLP and test guidelines,

but sufficient data is available for interpretation of results)

Durée d'exposition/valeur : 4 Durée d'exposition/unité : d

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	45	mL/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

• propane-1,2-diol (CAS: 57-55-6) :

Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Autre
Durée d'exposition/valeur : 24
Durée d'exposition/unité : h



Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

• ethanol (CAS: 64-17-5):

Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité	
DL50:	=	17100	mg/kg bw	

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5):

Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)

Durée d'exposition/valeur : 24 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité	
DL50:	=	16.4	mL/kg bw	

Conclusion : Pas de données disponibles

### 11.3 Toxicité aiguë par inhalation

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Acute Tox. 4\_INHALATION selon le réglement de référence.

Nocif par inhalation.

ATE "Citronnade 15 mg - Le Pod Liquide Fizz" = 17.538343378594888 mg/kg.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

• glycerol (CAS: 56-81-5):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Study design appears to follow intent of OECD 412 but publication does not

indicate that OECD 412 was followed.

Voie d'aministration : inhalation: aérosol

Durée d'exposition/valeur : 6

Durée d'exposition/unité : hours/day





Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	mâle femelle	>	5 850	mg/m³ air

Conclusion : Pas de données disponibles

• propane-1,2-diol (CAS: 57-55-6) :

Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Autre : Study precedes GLP and OECD guidelines, published in peer-reviewed

literature, performed to non-standard protocol, but contributing to assessment.

Voie d'aministration : inhalation: aérosol

Durée d'exposition/valeur : 120 Durée d'exposition/unité : min

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	Aucune donnée	=	317 042	mg/m³ air

Conclusion : Pas de données disponibles

• ethanol (CAS: 64-17-5):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : OCDE Ligne directrice 403 (toxicité aiguë par inhalation)

Voie d'aministration : inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur : 4
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité	
CL50:		=	117	mg/L	

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• ethyl acetate (CAS: 141-78-6):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Pas de données disponibles

Voie d'aministration : inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur : 6
Durée d'exposition/unité : heure

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
LCLo:		=	6000	ppm

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : OCDE Ligne directrice 403 (toxicité aiguë par inhalation)

Voie d'aministration : inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur : 6 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	mâle femelle	>	10000	ppm

Conclusion : Pas de données disponibles

### 11.4 Corrosion/irritation cutanée





Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

**Substances:** 

• glycerol (CAS: 56-81-5):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée
Directives : no guideline followed

Durée d'exposition/valeur : 24 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

• propane-1,2-diol (CAS: 57-55-6) :

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Durée d'exposition/valeur : 4 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
			A N

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

• ethanol (CAS: 64-17-5):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

• citric acid (CAS: 77-92-9):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Durée d'exposition/valeur : 4 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Type de test : in vivo



Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Durée d'exposition/valeur : 72 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : La substance est considérée comme non irritante pour la peau.

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Durée d'exposition/valeur : 4 Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• acetic acid (CAS: 64-19-7):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Durée d'exposition/valeur : 4 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
Indice d'irritation cutanée primaire (PDII)	moyenne	1.1 (Acetic acid à 10%)	Aucune donnée

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée
Directives : no guideline followed

Durée d'exposition/valeur : 4 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant cutanée)

### 11.5 Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

**Substances:** 

• glycerol (CAS: 56-81-5):

Type de test : in vivo



Espece : lapin Sexe : Mâle

Directives : no guideline followed Type de méthode : Aucune donnée

Concentration : 0,1mL

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Auncun effet indésirable observé (non irritant pour les yeux)

• propane-1,2-diol (CAS: 57-55-6) :

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Test de Draize Concentration :  $100 \mu$ l

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
Score d'iris	animal 6		Entièrement réversible dans: 96h
Score de Conjunctivae	animal 6		Entièrement réversible dans: 48h

Conclusion : Pas de données disponibles

• ethanol (CAS: 64-17-5):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• citric acid (CAS: 77-92-9):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Test de Draize Concentration : 10 et 30 %

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant pour les yeux)

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Aucune donnée

Concentration : Pas de données disponibles



Paramètre Cadre Time Point Reversibilité

Conclusion : effet indésirable non observé

• citral (CAS: 5392-40-5):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Pas de données disponibles Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre Cadre Time Point Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Pas de données disponibles Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• acetic acid (CAS: 64-19-7):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Aucune donnée

Concentration : 10% acetic acid in water

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Test de Draize

Concentration : 100%

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant pour les yeux)

### 11.6 Sensibilisation de la peau





Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Skin Sens. 1 selon le réglement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

• glycerol (CAS: 56-81-5):

Espece : Rat Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Aucune donnée Durée d'exposition/unité : Aucune donnée

Concentration : 100%

Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non sensibilisant pour la peau).

• propane-1,2-diol (CAS: 57-55-6) :

Espece : Souris

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : 3

Durée d'exposition/unité : d

Concentration : 25 µl

Paramètre	Valeur	Unité
Indice de stimulation (SI)	1.6	

Conclusion : Pas de données disponibles

• ethanol (CAS: 64-17-5):

Espece : Cochon d'Inde Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non sensibilisant)

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Espece : Cochon d'Inde Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité



Conclusion : pas d'effet d'irritation observé

• citral (CAS: 5392-40-5) :

Espece : Cochon d'Inde Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre Valeur Unité

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5):

Espece : Souris Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Espece : Cochon d'Inde Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)

Durée d'exposition/valeur : 6 Durée d'exposition/unité : h

Concentration : 100%, 50%, 25%, 10% v/v solution in distilled water

Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non sensibilisant pour la peau).

### 11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé.

### **Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

### 11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles



### 11.9 Cancérogenicité

Le produit n'est pas classé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5):

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Souris Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 451 de l'OCDE (études de cancérogénicité)

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 103 Durée d'exposition/unité : semaines

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
LOAEL		=	75	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet indésirable observé

### 11.10 Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

**Substances:** 

• glycerol (CAS: 56-81-5) :

Type de test : in vivo
Espece : Rat
Sexe : Femelle

Directives : no guideline available

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 6-15 Durée d'exposition/unité : d

Concentration : 13.1, 60.8, 282 and 1310 mg/kg bw

	Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
Ī					

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non toxique pour le développement)

Type de test : in vivo Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : no guideline available

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 8 à 12 semaines (débutant avant l'accouplement et se poursuivant, chez les

femelles, jusqu'au sevrage).

Durée d'exposition/unité : semaines Concentration : 2000 mg/kg bw

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non toxique pour la reproduction)





• propane-1,2-diol (CAS: 57-55-6):

Type de test : Clinique Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Autre: NTP Reproductive Assessment by Continuous Breeding (RACB)

Voie d'aministration : oral: eau potable

Durée d'exposition/valeur : 14 Durée d'exposition/unité : d

Concentration : 1.00, 2.50 and 5.00%

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL	mâle femelle	=	10 100	mg/kg de poids corporel/jour

Conclusion : Toxicité pour la reproduction

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Souris Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 414 de l'OCDE (Étude sur la toxicité pour le développement

prénatal)

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 10 Durée d'exposition/unité : d

Concentration : 10, 400 mg/kg bw/day

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (toxicité pour le développement)

• ethanol (CAS: 64-17-5):

Type de test : in vivo
Espece : Souris
Sexe : mâle femelle

Directives : Pas de données disponibles

Voie d'aministration : oral: eau potable

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	20700	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé sur la fertilité

• citric acid (CAS: 77-92-9):

Type de test : in vivo
Espece : Souris
Sexe : Femelle

Directives : Pas de données disponibles

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 10 Durée d'exposition/unité : d

Concentration : 272 mg/kg poids corporel

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité



Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non toxique pour le développement)

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Souris
Sexe : mâle femelle

Directives : Directrice de l'OCDE 408 (dose répétée de 90 jours de toxicité orale chez les

rongeurs)

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 13 Durée d'exposition/unité : semaines

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	591	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• acetic acid (CAS: 64-19-7):

Type de test : in vivo
Espece : Souris
Sexe : Femelle

Directives : Méthode EU B.31 (Étude de toxicité pour le développement prénatal)

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 6-15

Durée d'exposition/unité : Days of gestation

Concentration : Dose volume 10 ml/kg body weight

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL	Femelle	=	74.3	mg/kg de poids corporel/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (développement du foetus)

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Type de test : in vivo
Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 414 de l'OCDE (Étude sur la toxicité pour le développement

prénatal)

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 9 Durée d'exposition/unité : d

Concentration : 1200 mg/kg bw

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL	mâle femelle	= -	400	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non toxique pour le développement)

Type de test : in vivo
Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 416 de l'OCDE (Étude de toxicité pour la reproduction sur deux

générations)

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 10 Durée d'exposition/unité : semaines

Concentration : 1000 mg/kg pc/jour



Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non toxique pour la reproduction)

### 11.11 Mutagénicité des cellules germinales

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :**Pas de données disponibles

**Substances:** 

• propane-1,2-diol (CAS: 57-55-6):

Type de test : Aberration chromosomique

Espece : Rat
Sexe : Mâle
Directives : Autre

Type de méthode : Test d'aberration chromosomique

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 5 Durée d'exposition/unité : d

Concentration : 30, 2500, and 5000 mg/kg

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non génotoxique)

• citric acid (CAS: 77-92-9) :

Type de test : Aberration chromosomique

Espece : Rat Sexe : Mâle

Directives : Ligne directrice 475 de l'OCDE (Test d'aberration chromosomique des moelles

osseuses de mammifères)

Type de méthode : Essai cytogénétique sur cellules germinales de mammifères

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 5 Durée d'exposition/unité : d

Concentration : 1.2 à 3500 mg/kg poids corporel

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non génotoxique)

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5):

Type de test : Dommages à l'ADN et/ou réparation

Espece : Rat Sexe : Mâle

Directives : Pas de données disponibles Type de méthode : mammalian comet assay

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles



Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• acetic acid (CAS: 64-19-7):

Type de test : Aberration chromosomique

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : EU Method B.12 (Mutagenicity - In Vivo Mammalian Erythrocyte Micronucleus

Test)

Type de méthode : Test du micronoyau Voie d'aministration : inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur : 65
Durée d'exposition/unité : Day
Concentration : 0 - 20 ppm

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

Type de test : Aberration chromosomique

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : EU Method B.12 (Mutagenicity - In Vivo Mammalian Erythrocyte Micronucleus

Test)

Type de méthode : Test du micronoyau Voie d'aministration : inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur : 65

Durée d'exposition/unité : days (5 days per week for 13 weeks, 6 hr per day)

Concentration : 20 ppm

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité	

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Souris
Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de

mammifères)

Type de méthode : Test du micronoyau
Voie d'aministration : intrapéritonéale
Durée d'exposition/valeur : Exposition unique:

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Concentration : 3500 mg/kg bw

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non génotoxique)





### 11.12 Sensibilisation des voies respiratoires

Le produit n'est pas classé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

### 11.13 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### 11.14 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

### $rac{5}{8}$ f 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Toxicité aquatique court terme :

• ethanol (CAS: 64-17-5):

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Salmo gairdneri

Durée du test : 24 Unité : heures

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	11.2	g/L

Remarques : Pas de données disponibles

• citric acid (CAS: 77-92-9):

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Leuciscus idus melanotus

Durée du test : 48 Unité : h

Directives : OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	440	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés



Espece : Daphnia magna

Durée du test : 24 Unité : h

Directives : other: Bringmann and Kuhn (1977)

Paramètre	Valeur	Unité
CLO:	1206	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnie magna

Durée du test : 4: Unité : h

Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	>100	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 72 Unité : h

Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	100	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• citral (CAS: 5392-40-5) :

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48 Unité : heures

Directives : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	6.8	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 96
Unité : heures
Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	6.78	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• ethyl acetate (CAS: 141-78-6):

Animaux/Categorie : amphibien

Espece : Ambystoma mexicanum etXenopus laevis

Durée du test : 48 Unité : h



Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	150	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 96 Unité : h

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	230	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Scenedesmus subspicatus.

Durée du test : 72 Unité : h

Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	5600	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés

Espece : Daphnies (Big puce d'eau).

Durée du test : 24 Unité : h

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	165	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes Espece : Pseudomonas putida.

Durée du test : 16 Unité : h

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE10	650	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries

Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.

Durée du test : 72
Unité : heures
Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.32	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles





Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Durée du test : 96
Unité : heures
Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	720	μg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.307	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes

Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 3 Unité : heures

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	209	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• p-mentha-1,4-diene (CAS: 99-85-4):

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Scenedesmus capricornutum

Durée du test : 72 Unité : h

Directives : OECD Guideline 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	10.82	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48 Unité : h

Directives : OECD Guideline 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	10.189	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson Espece : Danio rerio

Durée du test : 96 Unité : h

Directives : OECD Guideline 203



ParamètreValeurUnitéEC50:2.792mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes Espece : Boues activées

Durée du test : 3 Unité : h

Directives : OECD Guideline 209

Paramètre Valeur Unité

EC50: > 1 000 mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• Lemon, ext. (CAS: 84929-31-7) :

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 96 Unité : h

Directives : OCDE 203

Paramètre Valeur Unité
EC50: 5.65 mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 72 Unité : h

Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	8	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• caryophyllene (CAS: 87-44-5):

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.17	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48 Unité : h

Directives : Ligne directrice 202 de l'OCDE (Daphnia sp., Essai d'immobilisation)

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	> 0.17	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles



Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.

Durée du test : 72 Unité : h

Directives : OCDE Ligne directrice 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	> 0.033	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.

Durée du test : 72 Unité : heures Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.033	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0):

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 24 Unité : h

Directives : Ligne directrice 202 de l'OCDE (Daphnia sp., Essai d'immobilisation)

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	> 10 000	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes Espece : Pseudomonas putida.

Durée du test : 16 Unité : h

Directives : DIN 38412-8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemmtest)

Paramètre	Valeur	Unité
EC10:	1 050	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Scenedesmus quadricauda.

Durée du test : 7 Unité : d

Directives : no guideline followed

Paramètre	Valeur	Unité
EC10:	1 800	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Pimephales promelas

Durée du test : 96 Unité : h

Directives : OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)



Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	9 640	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• linalool (CAS: 78-70-6):

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	59	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson Espece : Salmo gairdneri

Durée du test : 96
Unité : heures
Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	27.8	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Scenedesmus subspicatus.

Durée du test : 96 Unité : heures

Directives : DIN 38412/Partie 9

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	156.7	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• geranyl acetate (CAS: 105-87-3) :

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries Espece : Subspicatus Desmodesmus.

Durée du test : 72
Unité : heures
Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	3.72	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Leuciscus idus (orfe or)

Durée du test : 96 Unité : heur

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	68.12	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles





Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48 Unité : heures

Directives : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

Paramètre Valeur Unité

EC50: 14.1 mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• geraniol (CAS: 106-24-1):

Animaux/Categorie : micro-organismes Espece : Pseudomonas putida.

Durée du test : 16 Unité : h

Directives : OCDE 209

Paramètre Valeur Unité
EC50: 70 mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Subspicatus Desmodesmus.

Durée du test : 72 Unité : h

Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	13.9	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : espèces aquatiques invertébrées
Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 48 Unité : h

Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	10.8	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• nerol (CAS: 106-25-2):

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	32.4	mg/kg

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.

Durée du test : 72 Unité : heures



Directives **OCDE 201** 

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	7.45	mg/L

Remarques Pas de données disponibles

Animaux/Categorie Poisson Danio rerio Espece Durée du test 96 Unité heures

**OCDE 203** Directives

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	20.3	mg/L

Pas de données disponibles Remarques

Animaux/Categorie micro-organismes

Espece Pas de données disponibles

Durée du test 3 Unité heures Directives **OCDE 209** 

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	241	mg/L

Pas de données disponibles Remarques Animaux/Categorie algues ou cyanobactéries Pseudokirchneriella subcapitata. Espece

Durée du test Unité heures Directives **OCDE 201** 

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	7.45	mg/L

Pas de données disponibles Remarques

**Toxicité aquatique long terme :** 

• ethyl acetate (CAS: 141-78-6):

Animaux/Categorie Poisson

Espece Pas de données disponibles Directives Pas de données disponibles

Durée d'exposition/valeur 96 Durée d'exposition/unité h

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	6,9	mg/L

Pas de données disponibles Remarques

Animaux/Categorie Crustacés Espece Daphnia magna

Pas de données disponibles Directives

Durée d'exposition/valeur Durée d'exposition/unité journées

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	2,4	mg/L



Remarques : Pas de données disponibles

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5):

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Directives : OCDE 211

Durée d'exposition/valeur : 21 Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	50	μg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Pimephales promelas

Directives : OCDE 212

Durée d'exposition/valeur : 8 Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	59	μg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Brachydanio rerio (Zebra-fish)

Directives : other: REACH Guidance on QSARs R.6

Durée d'exposition/valeur : 28 Durée d'exposition/unité : d

Paramètre	Valeur	Unité
NOELR	> 1 000	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Directives : other: REACH Guidance on QSARs R.6

Durée d'exposition/valeur : 21 Durée d'exposition/unité : d

Paramètre	Valeur	Unité
NOELR	> 1 000	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité sédimentaire long terme : • propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Animaux/Categorie : Ver de terre (vivant dans les sédiments)

Espece : Lumbriculus variegatus

Directives : Aucune donnée

Durée du test : 28 Unité : d

Paramètre	Valeur	Unité
EC10:	46.2	mg/kg sédiment dw

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité terrestre court terme :



• citric acid (CAS: 77-92-9):

Animaux/Categorie : other: bat
Espece : Eptesicus fuscus
Directives : no guideline followed

Durée du test : 48 Unité : h

Paramètre	Valeur	Unité

Remarques : Aucun effet indésirable obervé

Toxicité terrestre long terme : • propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Animaux/Categorie : Plante

Espece : Brassica rapa; Avena sativa; Brassica rapa

Directives : Aucune donnée

Durée du test : 14 Unité : d

Paramètre	Valeur	Unité
EC10:	31.23	mg/kg soil dw

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Macroorganismes du sol à l'exception des arthropodes

Espece : Eisenia fetida
Directives : Aucune donnée

Durée du test : 28 Unité : d

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	63.43	mg/kg soil dw

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : arthropodes terrestres
Espece : Folsomia candida
Directives : Aucune donnée

Durée du test : 28 Unité : d

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	35.67	mg/kg soil dw

Remarques : Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

 $Biod\'{e}gradation:$ 

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4):

Inoculum : Boues activées

Directives : OCDE 301B/ISO 9439/CEE 92/69/V, C.4-C

Durée du test : 28



Unité : journées

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
CE50	14,7	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

### 12.8 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

### $^{\frac{3}{2}}$ Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### Élimination des produits/emballages :

#### Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

#### Options de traitement des déchets :

#### Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.



Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

### Élimination appropriée/Emballage:

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

#### Remarque:

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

### 13.2 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### 14 Informations relatives au transport

		Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA- DGR) :
14.1	Numéro ONU :	2929	2929	2929	2929
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	TOXIC LIQUID, FLAMMABLE, ORGANIC, N.O.S.	TOXIC LIQUID, FLAMMABLE, ORGANIC, N.O.S.	TOXIC LIQUID, FLAMMABLE, ORGANIC, N.O.S.	TOXIC LIQUID, FLAMMABLE, ORGANIC, N.O.S.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport :			) }	
	Classe ou division:	6,1	6,1	6,1	6,1
	Étiquette (s) de danger :				6
14.4	Groupe d'emballage :	II	П	II	II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.





### 14.8 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### 15 Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

#### Législation européenne :

#### Autres réglementations (UE) :

La directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Seveso III-directive] :

"Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition 2. Substances et mélanges liquides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 10

"Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 1.000 t

t......DC Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t ".

### Législation européenne :

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1) ATP 17:

Substance	CAS	EC
citric acid	77-92-9	201-069-1
(R)-p-mentha-1.8-diene	5989-27-5	227-813-5

### Occupational Exposure Limit Values (long term) - European Union:

Substance	CAS	EC
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4
acetic acid	64-19-7	200-580-7

### Occupational Exposure Limit Values (short term) - European Union :

Substance	CAS	EC
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4
acetic acid	64-19-7	200-580-7

#### REACH: Annex XVII (Restrictions):

Substance	CAS	EC
ethanol	64-17-5	200-578-6
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5



acetic acid	64-19-7	200-580-7
propan-2-ol	67-63-0	200-661-7

### **Réglementations nationales :**

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Belgium :

Substance	CAS	EC
glycerol	56-81-5	200-289-5
ethanol	64-17-5	200-578-6
citral	5392-40-5	226-394-6
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4
acetic acid	64-19-7	200-580-7
propan-2-ol	67-63-0	200-661-7

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC
glycerol	56-81-5	200-289-5
ethanol	64-17-5	200-578-6
citric acid	77-92-9	201-069-1
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5
acetic acid	64-19-7	200-580-7
propan-2-ol	67-63-0	200-661-7

Occupational Exposure Limit Values (short term) - Belgium:

Substance	CAS	EC
ethanol	64-17-5	200-578-6
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4
acetic acid	64-19-7	200-580-7
propan-2-ol	67-63-0	200-661-7

Occupational Exposure Limit Values (short term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC
glycerol	56-81-5	200-289-5
ethanol	64-17-5	200-578-6
citric acid	77-92-9	201-069-1
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5
acetic acid	64-19-7	200-580-7
propan-2-ol	67-63-0	200-661-7

Tableaux des maladies professionnelles :

Substance	CAS	EC	N° TMP
ethanol	64-17-5	200-578-6	
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4	
propan-2-ol	67-63-0	200-661-7	

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.





Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

### 15.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### 16 Autres informations

### 16.1 Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

### 16.2 Légende des abréviations et acronymes

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service. IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB: substances très persistantes et très bioaccumulables.

### 16.3 Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

### 16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

### 16.5 Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H300	Acute Tox. 2 ORAL	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies
		respiratoires.
H310	Acute Tox. 2 DERMAL	Mortel par contact cutané.
H314	Skin Corr. 1A	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.



H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
ПЭЭЭ	3101 35 3 11333	·
H336	STOT SE 3 H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### 16.6 Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 16.7 Informations complémentaires

Date de création : 25/06/2025 Date de version : 25/06/2025 Date d'impression : 25/06/2025

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.

